

PV DE LA REUNION DU COMITE NATIONAL DE COORDINATION DU PROGRAMME DE
COOPERATION AVEC LE FONDS MONDIAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA, LA TUBERCULOSE
ET LE PALUDISME (CCM-TUNISIE)

DETAIL DE LA REUNION		Nombre total des membres ayant le droit de vote présents (y compris les suppléants)	19
Type de réunion	Ordinaire		
Référence	PV n° 2 (2015-2016)	Nombre total des personnes présentes autres que les membres du CCM (observateurs/ personnes ressources/personnel du secrétariat du CCM)	8
Date	22 Janvier 2016	Quorum a été obtenu ? oui ou non ?	Oui
Lieu	Hôtel Africa	Durée de la réunion (en heure)	3H30
Coordonnées de la personne présidant la réunion			
Nom/Secteur	Prénom	Mohamed	
	Nom	CHAKROUN	
	Groupe constitutif	Universitaire / Société civile	
Rôle au sein du CCM		Président du CCM	
DOCUMENTS D'APPUI			
Documents envoyés par e-mail		Ordre du jour de la retraite et Draft de PV de la réunion du 18 novembre 2016.	
Documents distribués à la réunion		Ordre du jour de la retraite, Draft de PV de la réunion du 18.11.2015, Outil de suivi des recommandations/décisions du CCM, Draft du programme de la mission EMRC en Tunisie.	
Présentations (PPT) faites par les orateurs		i) ordre du jour de la réunion, ii) avancement du suivi des décisions de la réunion du CCM du 18.11.2015, Situation des absences aux réunions du CCM, du comité oversight et du comité de communication.	
Présentations orales faites par les orateurs		i) Retour d'information concernant la mission des membres du CCM au Soudan (Khartoum, 8 au 10.9.2015). ii) Résultats de l'évaluation des sous récipiendaires de la nouvelle subvention.	

ORDRE DU JOUR		
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ouverture de la réunion et approbation de l'ordre du jour. 2. Identification préalable des risques de conflit d'intérêt. 3. Approbation du procès verbal de la réunion du CCM du 18 novembre 2015. 4. Avancement de la signature de l'accord cadre. 5. Suivi des décisions de la réunion du CCM du 18 novembre 2015. 6. Retour d'information concernant la mission des membres du CCM au Soudan (Khartoum, 8-10.9.2015). 7. Présentation et approbation de la proposition de la circonscription de la région de MENA du FM (EMRC). 8. Présentation du projet MENAHRA/RANAA concernant la note conceptuelle de la région MENA. 9. Situation des absences aux réunions du CCM, du comité OVS et du comité de communication. 10. Résultats de l'évaluation des sous récipiendaires de la nouvelle subvention. 11. Assistance technique pour l'évaluation de l'éligibilité du CCM et la révision du règlement du CCM. 12. Prochaine réunion du CCM. 	
DEROULEMENT DE LA REUNION		
Points	Discussions	Décisions/ Actions à entreprendre
Point 1	Pr. Mohamed Chakroun, Président du CCM, a ouvert la réunion et a souhaité la bienvenue aux membres du CCM présents ainsi qu'aux invités et au Pr. Karim Aoun, Directeur général de la santé et Président du Comité national de lutte contre le sida. Il a ensuite fait lecture de l'ordre de jour et a proposé de déplacer le point 10 au point 4 compte tenu de l'importance de ce point. A l'unanimité des présents, l'ordre du jour a été validé par les membres.	
Point 2	Mr. Mohamed Ridha Baklouti a informé les présents que le comité chargé de la gestion des conflits d'intérêts dont il préside, n'a pas émis de réserves concernant les points inscrits à l'ordre du jour. Il a ensuite, invité les membres qui seront concernés par le point neuf, relatif l'absentéisme, de s'abstenir de réagir lors de la discussion de ce point afin d'éviter tout risque de conflit d'intérêt. Il a ensuite, rappelé aux membres d'intervenir au nom du groupe constitutif qu'ils représentent au CCM et non au nom de l'association (ou institution) à la quelle ils appartiennent. Il a, en outre, souligné la participation active du CCM-Tunisie dans les workshops qui ont été organisés par la circonscription de la région MENA du Fonds mondial pour l'élaboration d'un guide des procédures des élections des représentants de cette région au Conseil d'administration du Fonds mondial. Puis, il a informé que le candidat Tunisien Mr. Mohamed Salah Ben Ammar (ex ministre de la santé) qui a été élu en tant que représentant de la région au sein de ce Conseil vient de démissionner de ce poste sans prendre, au préalable, l'avis du CCM concernant cette décision et a proposé d'étudier la possibilité pour l'inviter afin de lui demander des clarifications concernant cette démission.	
Point 3	N'ayant pas d'autres remarques à part celles qui ont été transmises et prises en compte par le secrétariat du CCM, la PV de la réunion du CCM tenue le 18.11.2015, a été, à l'unanimité des présents, validé.	
		Responsable/ Echéance Points

Après avoir remercié Mr le Directeur Général de la Santé d'avoir répondu favorablement à l'invitation du CCM, Pr. Chakroun a informé les présents que le CCM assure d'une manière continue le suivi du processus de signature de l'accord cadre en étroite collaboration avec le point focal qui a été désigné par Mr. le Ministre de la santé, le Directeur Général de Santé et toutes les personnes concernées par ce dossier. Il a ajouté que des courriers ont été adressés à la Présidence, à Mr. le Chef de Gouvernement ainsi qu'à Monsieur le président de la Chambre des représentants du peuple pour solliciter leur soutien au projet de coopération avec le Fonds mondial ainsi que leur aide pour trouver une solution. Il a ensuite rappelé que le Fonds mondial exige une délégation permettant à Monsieur le Ministre de la santé de signer au nom de la Tunisie.

Pr. Karim Aoun a remercié le CCM pour son invitation et a souligné que sa participation à cette réunion vient pour exprimer son soutien au CCM et pour montrer qu'il est conscient de l'importance du CCM et des activités pertinentes qu'il gère pour améliorer la prise en charge du VIH/sida, de la tuberculose et lutter contre les fléaux. Il a ajouté que le dossier de la nouvelle subvention et de l'accord cadre sont au centre des préoccupations du Ministère de la Santé et que ce sujet a été discuté avec la Gestionnaire du portefeuille Tunisie auprès du Fonds mondial deux fois au cours de cette semaine. Il a ensuite souligné que les deux parties prenantes veulent signer l'accord cadre mais chacune d'elle a ses contraintes. Puis, il a ajouté que l'Unité juridique du Ministère de la Santé a examiné cet accord et a transmis ses remarques à l'équipe du FM qui a exprimé sa volonté pour arriver à la signature de cet accord. Puis, il a mis l'accent sur la nécessité de faire le suivi de ce dossier avec le Point focal du Ministère de la santé qui est en contact continu avec le Directeur exécutif et le Président du CCM.

Au terme de cette intervention, il s'est engagé de continuer de soutenir le processus de signature de l'accord cadre et a précisé que le Ministère de la santé ne peut se prononcer sans l'avis de l'Unité juridique. Ensuite, il a proposé de continuer les discussions entre les juristes et a souligné qu'il est très important de réussir ce projet et que dès aujourd'hui il y a nécessité de relancer le processus.

Pr. Tiouiri s'est interrogée sur les difficultés rencontrées actuellement pour la signature de la convention sachant que celle-ci comprend les mêmes clauses que celles des années passées, lesquelles ont été pourtant signées sans problèmes.

Dr Maamouri a informé les présents que Dr. Sihème Bellalouna a présenté ses excuses de ne pas pouvoir participer à cette réunion et s'est engagé de continuer les négociations avec les concernés pour aboutir à la signature de cet accord cadre. Il a ensuite souligné que le nouveau modèle de financement exige l'engagement du pays et non celui du Récipiendaire principal et que le signataire doit disposer d'une autorisation pour pouvoir signer au nom du pays. Il a ajouté que cet accord sera signé une seule fois et couvrira toutes les subventions ultérieures du moment que le Récipiendaire principal est une entité gouvernementale.

Il a en outre, rappelé aux membres présents le rôle important qui a été joué par le Président du Comité national de lutte contre le sida pour que la Tunisie réintègre la liste des pays éligibles au financement

Point 4

du Fonds mondial. Il a informé les présents que la Tunisie n'est plus éligible pour la tuberculose et que la STMRA a terminé son projet et que la DSSB est en cours de préparer son plan de clôture qui sera présenté très prochainement au CCM. Puis, il a expliqué que l'éligibilité pour la composante sida est encore valable en raison de la concentration de l'épidémie du VIH au sein des populations à risque comme il a été déjà montré par les différentes enquêtes bio comportementales auprès de ces populations et qu'il est crucial de fournir plus d'efforts pour sauver la subvention sida car il y a des risques de ne plus disposer des fonds de ce bailleur et de perdre tous les acquis de terrain et chacun doit faire de son mieux pour aboutir à la signature de cet accord.

Mr. Lassaad Soua a rappelé les objectifs ambitieux pour atteindre les cibles 90 90 90 d'ici 2020 et la nécessité du soutien du FM. Il a souligné qu'en cas de non signature de cet accord, ceci menacera l'accélération de la riposte au VIH dans notre pays. Il a ajouté que toutes les enquêtes qui ont été réalisées ont montré que l'épidémie progresse au sein des populations clés et que cette subvention servira à lutter contre ce fléau. Il a souligné que le financement du pays est de 60%, mais ce financement concerne essentiellement les médicaments, les ressources humaines alors que les 40% du FM concerneront les activités de prévention auprès des populations clés.

Mr. Zied Douiri, a souligné que le retard dans la mise en œuvre de la subvention a des répercussions négatives sur le terrain que nous avons déjà commencé d'enregistrer au cours de ce mois par la chute du nombre de nos éducateurs pairs, et ce en plus, du risque de fermeture de l'unique centre de Sfax qui offre depuis cinq ans des services de sevrage auprès des UDI de toute la Tunisie. Il a ajouté que plus de 300 personnes entre personnels et éducateurs pairs sont payés dans le cadre de la subvention du Fonds mondial. Il a ensuite, invité les concernés de réfléchir à d'autres solutions pour sauver la situation.

Pr Chakroun a souligné que le Système des Nations Unies a réduit de son financement pour qu'il soit limité à l'assistance technique.

Mme. Souhaila a proposé de réfléchir sur la possibilité de revenir aux anciennes procédures pour signer la convention par l'ONFP ou de demander au Ministère de la santé de donner une date précise et une position claire concernant cette subvention.

Dr. Maamouri a rappelé aux présents que le nouveau modèle de financement exige la signature d'un accord cadre avec le pays avant de signer la subvention avec le Réceptaire principal.

Dr. Chaouachi a souligné que les associations sont en danger et s'est interrogée sur le fait de refuser une subvention qui a réussie en Tunisie durant les 7 années passées. Elle a ajouté que les subventions passées ont été gérées sans problèmes et se demande pourquoi cette résistance de la part du Ministère de la santé. Elle a ensuite informé qu'elle a transmis une note à Mr F. Ben Omrane, député à l'Assemblée des représentants du peuple, pour accélérer le processus de signature de l'accord et sensibiliser le premier Ministre. Puis, elle a rappelé que le Ministère de la santé et l'ONFP bénéficieront d'environ 60% de la subvention et a sollicité Mr. le Directeur général de la santé de défendre ce projet.

Mr. le Directeur Général de la santé a rassuré les membres présents sur le fait que le Ministère de la Santé est parfaitement conscient de l'importance de cette subvention et de son impact et qu'il est entrain de suivre les efforts et les inquiétudes des représentants du CCM et de communiquer pour trouver une solution. Il a ensuite remercié la société civile pour les efforts fournis dans la lutte contre le sida et a signalé qu'on a commencé déjà à sentir les répercussions de l'arrêt de la subvention TB. Il a également souligné que le Ministère a un point focal qui gère officiellement le dossier et que le CCM pourrait le contacter au besoin pour s'informer des positions du Ministère de la santé.

Pr. Chakroun a souligné que le CCM était entrain de réfléchir sur la reprise de la subvention TB mais malheureusement il s'est retrouvé devant une situation qui est de trouver des solutions pour sauver la subvention sida.

Dr. Khaled a informé les présents que les activités au niveau du Réceptaire Principal sont actuellement bloquées et s'est demandé combien vont durer les négociations. Il a ensuite proposé de voir avec le FM la possibilité de débloquer une avance de deux mois, à partir du reliquat existant, pour couvrir les salaires et quelques activités prioritaires, comme celles des éducateurs pairs en attendant que l'état tunisien signe la convention cadre. Il a également proposé de prévoir une réunion avec une délégation du FM, le premier ministre, le ministère de la santé et le ministère de coopération technique pour trouver une solution et qu'il est important d'impliquer le chef de gouvernement dans cette affaire.

Pr. Chakroun a rappelé que cette option exige le remboursement de cette avance au Fonds mondial au cas où l'accord cadre ne sera pas signé. Il a ensuite souligné qu'il faut discuter avec les partenaires juridiques des ministères concernés pour accepter cette rencontre.

Pr. Maalej a proposé de préciser des délais concernant la signature de l'accord cadre et de se réunir quant il y a une urgence. Puis, elle a souligné que la Tunisie a déjà perdu le financement du FM pour la composante TB et il ne faut pas le perdre pour la composante sida.

Pr. Chakroun a souligné que les délais sont dépassés, et nous sommes entrain de trouver des solutions pour la nouvelle subvention sida.

Pr. Kamoun a souligné que la société civile a bougé car elle est la plus concernée. Il a ensuite attiré l'attention sur le fait que la responsabilité de signer l'accord cadre n'est pas une affaire juridique mais plutôt une affaire politique. Il a précisé que le juriste a donné juste son avis et c'est aux politiciens de prendre les décisions nécessaires et c'est ce message qu'il faut transmettre au Ministère de la santé. Il a ajouté que si on ne signe pas cette subvention, des personnes vont être contaminées et d'autres risquent de mourir ce qui pourrait être considéré comme une non assistance à personne en danger. Par ailleurs, le PNLS trouvera des difficultés dans la mise en œuvre de son plan stratégique et tout le travail de prévention qui a été réalisé depuis sept ans sera perdu et il ne sera plus facile de reprendre le personnel ni les éducateurs pairs s'il y aura coupure dans la mise en œuvre de la subvention.

Pr. Tiouiri a souligné qu'il s'agit de la responsabilité de nous tous y compris les juristes, le ministère de la santé et le CCM et qu'il est nécessaire de provoquer une réunion entre les représentants du Ministère de la santé, les juristes, le CCM dont certainement des représentants des populations clés et le point focal pour réfléchir sur une solution permettant de sauver la subvention sida.

Dr. Sana Dridi a souligné les efforts importants du CCM et les dépenses qui ont été engagées pour recruter les experts pour aboutir à cette subvention qui a été approuvée dans toutes ses étapes et finalement par le conseil d'administration du Fonds mondial. Elle a souligné qu'il n'est pas normal de perdre le fruit de tous ces efforts à cause de certains articles qui semblent très importants pour les juristes. Puis, elle s'est demandé comment pouvons nous les solliciter pour avoir une réunion avec eux.

Dr. Chaouachi a souligné que Dr. Guido a proposé une réunion entre les juristes du Ministère des affaires étrangères, du Ministère de la santé, les représentants du Fonds mondial et le Président du CCM.

Pr Chakroun a souligné que pour optimiser une telle réunion elle doit être bien préparée et nous devons être sûrs que les parties prenantes soient disponibles. Il a ensuite suggéré de continuer les négociations avec le Ministère de la santé qui reste toujours notre partenaire stratégique et réfléchir sur la possibilité d'organiser cette réunion.

Pr Karim Aoun a rappelé que dans l'administration tunisienne il y a une hiérarchie qu'il faut respecter et il n'est pas possible de communiquer directement avec les juristes qui ne sont pas en mesure d'entrer dans des telles communications. Il a ensuite rappelé que le vis-à-vis du CCM est le point focal qui a été désigné par Monsieur le Ministre de la santé. Il a également souligné que le Ministère de la Santé est conscient de l'urgence de la situation et qu'il rapportera personnellement ce qui a été dit et qu'il fera de son mieux pour aider à trouver une solution et aboutir à la signature de l'accord cadre. Il a ensuite invité Pr. Chakroun, Dr. Maamouri et Dr. Bellalouna de préparer cette réunion.

Dr. Gamara a souligné qu'en tant que programme national, elle peut apporter sa contribution pour aider à convaincre les décideurs de signer surtout que le PNLT a subit les conséquences de l'arrêt de la subvention de la composante tuberculose.

Dr. Chaouachi a souligné que le problème est purement juridique et on ne manque pas d'arguments pour les convaincre de l'importance de cette subvention.

Dr. Maamouri a invité les présents de se référer à la réflexion faite par les juristes et qui consiste à demander l'avis de l'Assemblée des représentants du peuple et de réfléchir sur l'approche à adopter pour aller vers cette solution. Il a ensuite attiré l'attention des présents que le CCM n'est pas en mesure d'organiser une réunion entre les juristes des Ministères, la délégation du Fonds mondial, mais plutôt de désigner un comité restreint qui se chargera de travailler sur cette question.

Mr. Lassaad Soua a rappelé les présents que le Fonds mondial a déjà donné des solutions et une réunion entre les juristes et les représentants du FM peut être organisée par téléphone.

	<p>Pr. Chakroun a suggéré de réfléchir sur la possibilité de réunir les juristes et les représentants du Fonds et la possibilité d'aller vers un autre ministère.</p> <p>Pr Aoun a souligné que tous les Ministères travaillent avec les mêmes lois et les mêmes procédures.</p>		
Point 5	<p>Dr. Maamourî a informé l'assistance que toutes les décisions de réunion du CCM du 18.11.2015 ont été suivies et appliquées comme présentées dans l'outil de suivi des recommandations.</p> <p>Il a, cependant, souligné que la décision relative à l'identification des profils des participants aux colloques et formations, a été proposé pour qu'elle soit reportée pour la prochaine réunion de bureau du CCM et que les indemnités des éducateurs pairs de Sfax ont été payées pour quatre mois au lieu de six mois.</p> <p>Mme Bouthaina a informé que les éducateurs pairs de Sfax n'ont pas encore perçu les mois de novembre et décembre 2015.</p> <p>Dr. Khaled a informé le CCM que les tranches restantes seront versées très prochainement dès transmission des rapports par certains sous bénéficiaires.</p> <p>Mme Bouthaina a informé le CCM que les populations clés TS ont travaillé dans le cadre de l'élaboration de la cartographie auprès de ces populations sans badge et sans être informées au préalable du montant des indemnités à toucher pour ce travail. Elle a ensuite, souligné qu'une TS a été agressée sans pouvoir l'aider et que des HSH ont travaillé avec des TS et UDI mais les indemnités perçues par ces personnes n'ont pas été les mêmes.</p> <p>Mr. Lassaad Soua a souligné qu'il a bien noté ce problème qu'il va le discuter avec le responsable de ce dossier au niveau de l'OMS.</p>		
Point 6	<p>Dr. Taïbi a rappelé aux présents qu'elle a représenté le CCM Tunisie, avec Dr. Hamdouni au workshop régional qui a été organisé par la circonscription de la région MENA du Fonds mondial du 08 au 10 septembre 2015 au Soudan (Khartoum). Elle a ensuite informé les présents des pays qui ont participé à cet atelier ainsi que des objectifs principaux de cet atelier. Elle a ajouté que l'intervention du CCM Tunisie a porté sur le parcours du CCM depuis sa création en 2004 jusqu'au processus de préparation de la note conceptuelle dans le cadre du nouveau modèle de financement et qu'elle a soumis son rapport de mission au Bureau du CCM.</p>		
Point 7	<p>Pr. Chakroun a informé que dans le cadre d'échange d'expériences entre les pays bénéficiaires du Fonds mondial de la région MENA, le secrétariat de la circonscription de cette région a sollicité le CCM-Tunisie pour recevoir une délégation de 5 membres des CCM de la région. Il a ajouté qu'un draft d'agenda pour cette mission a été proposé aux membres du CCM pour avis.</p> <p>Mme Kethiri a proposé son association (ATSR) pour qu'elle soit parmi les sites à visiter par cette délégation, compte tenu de la longue expérience de cette association qui gère plusieurs projets.</p> <p>Dr. Maamourî a souligné la nécessité de proposer des sites qui ont des activités dans le cadre du Fonds mondial.</p>	<p>Transmettre au secrétariat du CCM les propositions concernant le draft de programme de la mission.</p> <p>Ajouter dans l'ordre de jour</p>	<p>Membres du CCM /secrétariat</p> <p>Secrétariat du</p>

	<p>Le CCM a donné son accord pour recevoir cette délégation lors d'une réunion ordinaire du CCM et à l'unanimité des présents, il a été convenu de programmer cette mission pendant la quatrième réunion du CCM au mois d'avril 2016.</p> <p>Dr. Gamara a proposé de présenter le plan de clôture de la subvention TB de la DSSB lors de la prochaine réunion du CCM.</p>	<p>de la prochaine réunion du CCM un point concernant le plan de clôture de la subvention TB.</p>	CCM
Point 8	<p>Pr. Chakroun a informé les présents que le bureau du CCM a reçu une délégation des réseaux MENAHIRA/RANAA qui sont entrain de préparer une note conceptuelle commune pour la région MENA et dont le montant total est de l'ordre de 5 millions de dollars. Selon les responsables de ces réseaux, ce montant peut aller jusqu'à 10 million de \$ en fonction de la pertinence des activités proposées. Il a ajouté que cette note concernera la Tunisie, l'Egypte, l'Iran, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, Oman, le Pakistan, le Soudan et l'Afghanistan.</p> <p>Il a ensuite donné un aperçu sur les trois objectifs de cette note qui ciblent essentiellement le renforcement des connaissances et des compétences des parties prenantes à travers la recherche, la diffusion d'informations, l'assistance technique et le renforcement des capacités en matière du VIH-sida et la réduction des risques. Il a ensuite souligné que les responsables de ces réseaux nous demandent d'actualiser les données sur la Tunisie et de proposer des activités complémentaires à transmettre avant le 26 janvier 2016. Puis, il a invité les intéressés à transmettre leurs propositions au plus tard le 25 janvier 2016.</p> <p>Au terme de cette discussion, les membres présents ont donné leur approbation pour soutenir ce projet et de participer à ce projet régional.</p>	<p>Transmettre au secrétariat du CCM des propositions de projets à intégrer dans la note conceptuelle régionale</p> <p>Mettre à jour les informations de la note concernant la Tunisie</p> <p>Pr. Chakroun/Dr. Maamouri</p>	les représentants des ONG dans le CCM
Point 9	<p>Dr. Maamouri a rappelé la composition du CCM et a présenté ensuite la situation des absences aux réunions du CCM et à celles des différents sous comités techniques. Il a souligné que les absences concernent surtout le secteur gouvernemental pour le comité CCM et certains membres du comité Oversight qui a fonctionné le plus souvent avec la moitié de son effectif. Il a, également, souligné que le comité de communication ne s'est pas réuni depuis juin 2015 et que son président n'est plus .</p> <p>Mr. Baklouti, a rappelé que le règlement intérieur du CCM stipule qu'un membre ne doit pas être remplacé 3 fois de suite.</p> <p>Dr. Cheniti a proposé de faire des amendements pour le règlement intérieur afin de donner la possibilité de maintenir le suppléant si le titulaire est continuellement absent et éviter que le suppléant remplace le titulaire souvent. Il a proposé également de faire un rappel à l'ordre aux membres qui ne peuvent plus assister et a souligné l'importance du comité COM qu'il faut redynamiser.</p> <p>Pr Tiouiri a souligné que le rappel à l'ordre a été déjà fait auprès des membres du comité oversight qui cumulent les absences mais personne n'a répondu. Il est par ailleurs difficile d'obliger les gens à participer même s'il y a un engagement moral qu'il faut respecter.</p> <p>Pr Kamoun a mis l'accent sur la nécessité de constituer un comité pour voir s'il y a des choses à</p>		

<p>amender dans le règlement intérieur et préparer des lettres pour les ministères afin d'avoir lors de la prochaine réunion prévue au mois de février des propositions claires pour le CCM</p> <p>Pr. Maalej a suggéré de faire participer les membres et les suppléants aux réunions du CCM surtout que les suppléants sont motivés, veulent être bénéfiques et ne sont pas toujours au courant de ce qui se passe.</p> <p>Dr. Maamouri a rappelé du principe d'avoir des membres et des suppléants au sein du CCM et de la nécessité d'améliorer la communication entre les membres et les suppléants. Il a ajouté que le secrétariat du CCM est entraîné de partager avec les membres et les suppléants tous les PV et documents mais peu de personnes réagissent pendant le CCM continue de fonctionner. Il a ajouté que le choix du CCM-Tunisie pour recevoir la délégation de la circonscription de la région MENA est lié à son expérience avancée par aux autres CCM de la région mais il reste certains points à améliorer.</p> <p>Mr. Zied Douiri a souligné qu'on a un règlement intérieur qu'il faut respecter et qu'il y avait des problèmes de conflit d'intérêt pour les populations clés qu'on a pu difficilement régler. Cependant, certains membres élus se sont absentes régulièrement et on n'a pas encore pris des décisions concernant cet absentéisme. Il a ajouté la nécessité de réfléchir sur le fait que le membre n'a que deux mandats et que le prochain CCM va se retrouver avec un président et des membres sans expérience ni les compétences et les motivations nécessaires pour continuer le travail du CCM Tunisie.</p> <p>Dr. Chaouachi a souligné que le CCM doit être plus décisif et appliquer ce qui est dans le règlement intérieur mais aussi garder l'environnement du CCM et avoir des conditions conviviales, il y a certainement des failles dans le règlement intérieur, qu'il faut corriger et avancer et que la prise des décisions dépend des membres du CCM.</p> <p>Au terme de cette discussion, l'assistance a suggéré mettre en place un comité ad-hoc qui se chargera d'appliquer le règlement intérieur, d'identifier les absents et de rédiger des lettres à transmettre aux membres absents pour les sensibiliser et leur demander s'ils/elles souhaitent continuer ou démissionner du CCM. Il a été également convenu de demander à ce comité de rédiger des lettres types aux ministères concernés pour remplacer les membres sortants et de préciser les points à réviser dans le règlement intérieur.</p> <p>Dr. Chammam a informé les présents qu'elle est la suppléante du Dr. Belkhiria avec qui elle communique souvent et qu'elle a été toujours informée des nouvelles et courriers du CCM. Elle a ajouté que vu la non disponibilité de Dr. Belkhiria, il y aura un écrit très prochainement de la part de Monsieur le ministre de la jeunesse et du sport au CCM pour remplacer le membre et désigner un autre suppléant.</p> <p>Le comité identifié est composé de personnes suivantes: Pr. Hanène Tiouiri, Mme Souheila Ben Said, Mr. Mohamed Ridha Baklouti, Dr Hédia Chaouachi et Mme Faiza Kthir.</p>	<p>Réunir le comité ad-hoc chargé d'appliquer le règlement intérieur pour identifier les absents, préparer un courrier et pour préciser les points à réviser dans le règlement intérieur</p> <p>Comité ad-hoc concerné</p>
<p>Point</p>	<p>Dr. Khaled a donné un aperçu sur le processus d'identification des sous-récepteurs qui a démarré</p>

10	<p>suite à un appel à candidatures conduisant à recevoir 21 demandes. Il a également informé les présents que le comité qui a été mis en place pour sélectionner les SR a retenu 11 candidatures et que l'évaluation du récipiendaire principal a été transmise au LFA qui a fait à son tour une vérification puis il a transmis son rapport au Fonds mondial. il a ajouté que les recommandations du FM seront présentées lors de la prochaine réunion du CCM</p>		
Point 11	<p>Le CCM a donné son accord pour demander une assistance technique pour l'évaluation de l'admissibilité du CCM et la révision du règlement du CCM.</p> <p>Un comité restreint a été mis en place pour préparer les TdR de cette assistance technique. Ce comité est composé de Pr Sonia Maalej, Dr Khaled kheireddine et Mr Lassaad Soua.</p>	<p>Réunir le comité ad-hoc identifié pour préparer les TdR de l'assistance technique concernant l'évaluation de l'admissibilité du CCM</p>	Comité ad hoc concerné
Point 12	<p>la date de la prochaine réunion du CCM a été proposée soit pour le 24 soit pour le 26 février 2016. La date retenue a été le 26 février 2016 suite à un vote (à main levée, 16 membres ont été pour cette date).</p>		

ANNEXE

Liste de présence de la réunion du CCM du 22.01.2016

Nom et prénom	Entité/Organisation
1. Pr. Mohamed CHAKROUN	Président du CCM (Groupe constitutif des universitaires et éducatifs)
2. Dr. Karim AOUN	Membre du CCM, Directeur Général de la Santé (Ministère de la santé)
3. Dr. Mehrez AJMI	Membre du CCM (Ministère de l'Intérieur)
4. Dr. Neila CHEMMAM	Suppléante du CCM (Ministère de la jeunesse, des sports de la femme et de la famille)
5. Pr. Hanène TIOUJRI BENAÏSSA	Membre du CCM (Groupe constitutif des Universitaires/Educatif)
6. Mme Souhaila BENSALID	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des PVIH),
7. Mr. Zied BEN AYED	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des PVIH),
8. Mr. Zied DOUJRI	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des populations clés des UDI)
9. Mme Bouthaina AOUISSIA	Membre du CCM (Représentante le Groupe Constitutif des populations clés des TS)
10. Mr. Mounir BEN JAMMOUR	Membre du CCM (Représentant le groupe constitutif des religieux)
11. Pr. Mohamed Ridha KAMOUN	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG/ATLMST/sida-Tunis)
12. Dr. Taher CHENITI	Membre du CCM (représentant le Groupe Constitutif des ONG/CRT)
13. Dr. Sana DRIDI	Membre CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /JMSF)
14. Pr. Sonia MAALEJ	Suppléante du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /STMIRA)
15. Mme. Faiza KETHIRI	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /ATSR)
16. Mme Wided GUETAT	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /ATSF)
17. Mr. Mohamed Ridha BAKLOUTI	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /JS)
18. Dr. Olfa MOULA	Membre du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /MANARA)
19. Mr. Lassaad SOUA	Membre du CCM (Représentant les Partenaires Techniques et Financiers/ONUSIDA)
20. Mr. Anis MEGDICH	LFA (Observateur)
21. Dr. Dhikrayet GAMARA	Suppléante du CCM (PNLT, DSSB, Ministère de la Santé)
22. Dr. Hédia CHAOUACHI	SBP ATIOST, Suppléante, membre non votant
23. Dr. Mounira TALBI	Suppléante du CCM (Représentant le Groupe Constitutif des ONG /CRT)
24. Dr. Mohamed Kheireddine KHALED	Coordinateur UGP/ONFP
25. Dr. Hanène CHAABANE	Directrice des services médicaux/ONFP
26. Melle Mounira SADDI	Assistante administrative et financière, Secrétaire du CCM
27. Dr. Ahmed MAAMOURI	Directeur exécutif du CCM, Secrétaire du CCM
Membres excusés : Dr. Karim DOUGAZ, Dr. Sihem BELLALOUNA, Dr. Hayet HAMDOUNI, Dr. Dhouha REZGUI, Dr. Monia BELKHIRIA, Mr. Salem LADJINEF, Dr. Guido SABATINELLI, Mr. Chakib ZIDI, Mr. Khalil BEN ABDALLAH.	